

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **139^e** assemblée extraordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le vendredi 21 mars 2025 par courriel.

ONT PARTICIPÉ :

Mesdames Selma Grahic
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Marie-Chantale Sabourin
 Geneviève Prévost
 Chantal Verdon
 Marise-Lysie Théagène
 Julie Drolet
 Chantal Lamarche

Messieurs Didier Chrétien
 François Demers
 André Gariépy
 Jean-Philippe Gingras
 Bonnet Huor
 Philippe Lazzaroni
 Benoit Lessard
 Matteo Piano
 Eli Emmanuel Perique

CAX24/25.139.1/
CONSTATATION DU
QUORUM

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par la participation de dix-huit (18) administrateurs.

CAX24/25.139.2/
POINT DE DÉCISION

2. Point de décision

(d) 2.1 Octroi d'un contrat de construction pour le projet « Divers travaux de réaménagement (AO-2425-016) »

Le devis scolaire du ministère de l'Enseignement supérieur prévoit une augmentation de la population étudiante dans différents programmes, dont Sciences de la nature et Technique de soins infirmiers.

Pour répondre efficacement à la croissance du nombre d'étudiants en Sciences de la nature, le Collège a dû mettre en place des investissements pour augmenter le nombre de laboratoires spécialisés en biologie et en chimie. Le laboratoire de biologie a été construit dans le cadre d'un autre mandat (AO-2324-005) et a reçu une aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur pour en faire l'implantation.

L'appel d'offres (AO-2425-016) a pour objet la construction d'un laboratoire de chimie. Il permettra également de procéder à la transformation de locaux pour permettre la construction de laboratoires spécialisés répondant aux besoins en Technique de soins infirmiers, rendue nécessaire par le nouveau

devis scolaire. L'ajout d'espaces à Espace Montmorency a permis de déménager plusieurs départements tant pédagogiques qu'administratifs afin de pouvoir transformer les espaces au pavillon principal pour répondre à l'accroissement global d'étudiants au Collège. Suivant ces déménagements, les espaces laissés vacants au Collège seront entièrement transformés dans le cadre de la construction découlant de cet appel d'offres. De nouveaux locaux y seront construits pour la communauté montmorencienne.

Cet appel d'offres public (AO-2425-016) vise à sélectionner l'entrepreneur général qui effectuera la conception et la construction de ces travaux. Avant le lancement de l'appel d'offres, les professionnels mandatés au dossier ont estimé le coût des travaux à 7 485 220,59 \$.

Voici la liste des entreprises qui ont déposé des offres conformes :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Construction Desormeaux et Bibeau Inc.	7 224 755,00 \$
Groupe Geysler Inc.	7 450 000,00\$
Construction Seni Inc.	8 929 845,00 \$

Le Bureau de planification et de réalisation de projets majeurs d'infrastructures souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le fournisseur Construction Desormeaux et Bibeau Inc

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Enseignement supérieur a produit un devis scolaire jusqu'en 2029;

CONSIDÉRANT que ce devis scolaire prévoit des augmentations d'étudiants dans différents programmes, dont les programmes Sciences de la nature et Technique de soins infirmiers;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la population étudiante en Sciences de la nature requiert la création d'un nouveau laboratoire de chimie;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du devis scolaire en Technique de soins infirmiers requiert l'ajout de locaux spécialisés tels que des laboratoires et salles de simulation;

CONSIDÉRANT que des locaux ont été laissés vacants suivant la location par le Collège de quatre (4) étages à Espace Montmorency;

CONSIDÉRANT la nécessité de construire de nouveaux locaux pédagogiques dans les locaux vacants pour répondre au devis scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration a déjà donné son autorisation pour l'utilisation d'un montant de sept (7) millions à partir du solde cumulé du Fonds de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de 7 952 704 \$ octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour la planification, la réalisation et la clôture du projet « Transformation de bureaux en classes » n'a pas été utilisée en entier dans le cadre du projet découlant de l'appel d'offres (AO-2324-005);

CONSIDÉRANT que plusieurs entrepreneurs ont déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Construction Desormeaux et Bibeau Inc.	7 224 755,00 \$
Groupe Geysler Inc.	7 450 000,00 \$
Construction Seni Inc.	8 929 845,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels impliqués au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de planification et de réalisation de projets majeurs d'infrastructures;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat de construction à l'entreprise Construction Desormeaux et Bibeau Inc. à un montant de 7 224 755,00 \$ (taxes en sus) pour le projet « Divers travaux de réaménagement » (AO-2425-016) ;

D'AUTORISER la conclusion d'ordres de changement jusqu'à concurrence de 5 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 361 238 \$ (taxes en sus). Il est entendu que l'engagement financier résultant de chaque ordre de changement devra être autorisé en fonction des seuils de délégation prévus au Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3).

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire

